

Décision n° 0009 du 4 janvier 2023 portant nomination des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 février 2022 portant création du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1352 du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 19 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elle ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions de désignation de leurs représentants par les organisations syndicales,

DÉCIDE

Article 1^{er} – Le directeur général de l'Agence préside la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, il est représenté par le directeur adjoint de l'Agence ou un membre de la direction.

Il est assisté par le secrétaire général de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Article 2 – Sont nommés à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
 - Mme Alessandra DIAKHATE, titulaire
 - M. Patrick SOLDAT, titulaire
 - M. Anthony DELTOUR, titulaire

- Mme Nadia KILANI, titulaire
- M. Arthur HAUSHALTER, titulaire
- Mme Clémence CHAUDIN, titulaire

- Mme Irène SANCHEZ, suppléante
- M. Jérôme NASSOY, suppléant
- Mme Magali POLLET, suppléante
- Mme Emmanuelle BAGLIN, suppléante
- Mme Nicole TAGER, suppléante
- M. Pierre BENECH, suppléant

- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale - CFDT (Sgen-CFDT)
 - M. Patrice RAFALIMANA, titulaire
 - Mme LAHLOU Isabelle, titulaire

 - Mme Anne BOULANGER, suppléante
 - Mme Alzina DINAGARAN, suppléante

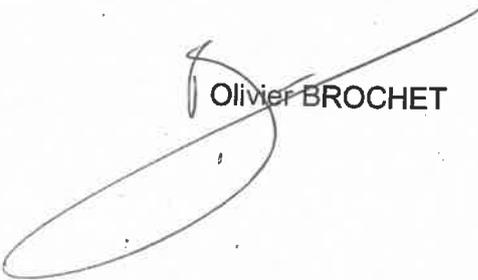
- Sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
 - M BENARD Claude, titulaire
 - Mme PASQUIERS Florence, titulaire

 - Mme Laure MOUDEN, suppléante
 - Mme Marlène AUSSILLOU, suppléante

Article 3 – La présente décision abroge la décision n° 0919 du 16 septembre 2022 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 4 – Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Le Directeur Général


Olivier BROCHET